



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 23 avril 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents jusqu'à la fin de la séance ordinaire ajournée.

145/23-04-12

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 avril 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

### **ADOPTÉE**

146/23-04-12

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier en retirant l'item suivant à la présente séance :

#### *L.1 Tournoi de golf du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 144/02-04-12 adoptée le 2 avril 2012.

#### **A Ouverture**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

#### **C Gestion administrative**

1. Semaine de vacances du directeur général

#### **D Contrats et appels d'offres**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

### **E Avis de motion**

1. Avis de motion : Règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Avis de motion : Règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Avis de motion : Règlement numéro 202 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Avis de motion : Règlement numéro 203 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Avis de motion : Règlement numéro 204 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
2. Adoption du projet de règlement numéro 202 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction
3. Adoption du projet de règlement numéro 203 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
4. Adoption du projet de règlement numéro 204 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
5. Assemblée publique de consultation relative au premier projet de règlement numéro 201 et aux projets de règlements numéros 202, 203 et 204

### **G Sécurité publique**

### **H Transport routier**

### **I Hygiène du milieu**

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

### **K Loisirs et culture**

1. Demandes de subvention dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 »

### **L Divers**

1. Tournoi de golf du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle - *retiré*

### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

### **ADOPTÉE**

### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

### **SEMAINE DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** que les vacances des employés de la Ville doivent ordinairement être prises dans les douze (12) mois suivant la période de référence au cours de laquelle ces vacances ont été accumulées;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a un solde de vacances à prendre d'une (1) semaine soit de trente-cinq (35) heures pour la période de référence se terminant le 30 avril 2011;

**CONSIDÉRANT** que les vacances peuvent être reportées lorsqu'il y a un congé de maladie;

147/23-04-12



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'emploi du directeur général se termine le 31 mai 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux pour la Ville que le directeur général demeure au travail jusqu'à son départ à la fin mai 2012;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De payer ladite semaine de trente-cinq (35) heures au directeur général en plus des autres vacances auxquelles il a droit en vertu de la période de référence se terminant le 30 avril 2012 à condition que le directeur général ne prenne pas ladite semaine en congé.

Que la présente résolution ne modifie en rien les autres sommes qui sont autrement dues au directeur général en fonction de son contrat d'emploi présentement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181  
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182  
RELATIF AU ZONAGE**

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183  
RELATIF À LA CONSTRUCTION**

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 202 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184  
RELATIF AU LOTISSEMENT**

Mme la conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 203 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

AVIS DE MOTION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 204 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

148/23-04-12

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement numéro 182 relatif au zonage;

**ATTENDU** que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011;

**ATTENDU** que des modifications ont été soumises au conseil municipal et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

### **ADOPTÉE**

149/23-04-12

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement numéro 183 relatif à la construction;

**ATTENDU** que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011;

**ATTENDU** que des modifications ont été soumises au conseil municipal et qu'il y a lieu d'amender ce règlement;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

D'adopter le projet de règlement numéro 202 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction.

**ADOPTÉE**

150/23-04-12

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT**

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement numéro 184 relatif au lotissement;

**ATTENDU** que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011;

**ATTENDU** que des modifications ont été soumises au conseil municipal et qu'il y a lieu d'amender ce règlement;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement numéro 203 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement.

**ADOPTÉE**

151/23-04-12

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que ledit règlement numéro 185 est entré en vigueur le 17 octobre 2011;

**ATTENDU** que des modifications ont été soumises au conseil municipal et qu'il y a lieu d'amender ce règlement;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 185 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement numéro 204 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

152/23-04-12

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201 ET AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 202, 203 ET 204**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par la mairesse, jeudi le 17 mai 2012 à compter de 19h00 à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, pendant laquelle le premier projet de règlement suivant et les projets de règlements suivants, portant les numéros 201, 202, 203 et 204, seront présentés et expliqués :

- premier projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage,
- projet de règlement numéro 202 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction,
- projet de règlement numéro 203 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement,
- projet de règlement numéro 204 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

153/23-04-12

### **DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA « POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014 »**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, deux (2) demandes de subvention dans le cadre du programme de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 » auprès du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle pour les projets suivants :

- Réaménagement du parc Michel-Beaudoin;
- Agrandissement du Camping Sainte-Véronique.

**ADOPTÉE**

### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le directeur général présents répondent aux questions adressées par le public.

154/23-04-12

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012  
AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2012

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h42.

### **ADOPTÉE**

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

**LA MAIRESSE**

**LE GREFFIER**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Pierre St-Onge**